



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU
LAC DE LA CRÉGUT
Mairie - 15270 TREMOUILLE
SIRET N° 489 154 583 00012**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le 16 mai à 10 h., les membres de l'Association de Sauvegarde du lac de La Crégut, déclarée en sous-préfecture de Mauriac sous numéro 17 et publié au journal officiel du 24 avril 1992, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans le local prêté par les chasseurs à La Crégut, la Salle Polyvalente de TREMOUILLE étant indisponible, en présence de messieurs, le Conseiller Départemental et le Maire de Trémouille, invités.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le conseil d'administration en date du 30 avril 2015 conformément à l'article 18 des statuts (Annexe 1).

L'assemblée est présidée par monsieur MERCIER Laurent, Président, assisté par les membres du bureau. Mme GARDY Nathalie, Trésorière Adjointe empêchée.

Une pensée douloureuse pour notre trésorière adjointe Martine GARDY qui nous a quitté cette année après une longue maladie. L'assemblée présente ses condoléances à la famille.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal (Annexe3). Elle permet de constater que 25 membres de l'association sont présents; 38 membres non présents ont fait parvenir dans les délais prescrits un pouvoir à divers membres présents de l'assemblée.

L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport moral :

Élection d'un nouveau membre du C.A. suite au décès de Martine GARDY,
Avancement du dossier juridique en cours,
Renouvellement statutaire de 2 membres du bureau Raymond CORRE et
Nathalie GARDY, respectivement Secrétaire et Secrétaire adjoint, conformément
aux statuts de l'Association.

Rapport financier :

Présentation et approbation des comptes

Questions diverses : ...

Pour étayer ses propos, le Président présente une projection en diaporama qui est commentée par l'ensemble des participants (Annexe 2).

I – Rapport moral

Un candidat pour le poste vacant laissé par Martine GARDY est demandé à l'assemblée. M. SERRE Jean Paul de LAROCHE se propose. Sa candidature est approuvée par l'assemblée des présents.

Action juridictionnelle :

- La plainte contre EDF pour pollution sur le lac de La Crégut a été réceptionnée par Monsieur le procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac le 28 novembre 2014.
- Un complément au dossier lui a été notifié le 18 décembre (courrier d'EPIDOR) par notre soutien juridictionnel.
- La société d'Avocats en charge du dossier nous a informé le 02 avril 2015 de l'enregistrement de la plainte et de sa transmission à l'ONEMA pour enquête.
- Nous maintenons la pression pour faire avancer la procédure au plus vite.

La Mairie nous a signifié de façon officieuse, aucun écrit comme d'habitude, qu'elle ne voulait plus subventionner notre association. Le bureau va se réunir pour réagir rapidement.

II - Renouvellement de deux membres du bureau.

Conformément aux statuts, deux membres sont renouvelables, le Secrétaire et la Secrétaire adjointe. En l'absence de candidats nouveaux, ceux-ci sont reconduits à leurs postes respectifs à l'unanimité des présents.

Le Conseil d'Administration étant au complet, celui-ci se réunit rapidement en aparté et décide d'attribuer le poste laissé vacant par Martine GARDY à Jean-Paul SERRE, nouveau membre du bureau.

III– Présentation et approbation des comptes

Le rapport financier est présenté par la Trésorière. Ce rapport financier est détaillé dans le document présenté aux participants (Annexe 4).

L'année 2014 a été économe, seules les banderoles ont été changées, les anciennes ayant été détruites par l'orage à l'automne 2013.

Cette année 2014 se traduit donc par un petit excédent des comptes.

Compte tenu du refus de versement de la subvention annuelle par la Mairie qui semble maintenant acquis et des frais de justice à venir nous devons être vigilant sur notre budget.

Le bilan financier est approuvé unanimement par les participants.

III – Journée du Lac.

La journée du lac est prévue le 01 août 2015.

Rendez vous à 10h 30 à La Crégut.

Le pique nique tiré du sac est toujours d'actualité.

V – Divers

Intervention de M. François GREBOT, conseiller juridique associatif, qui nous confirme le bien fondé de notre démarche en nous disant que nous avons été bien patients et consensuels vis-à-vis du pollueur.

La pollution du lac est avérée et permanente.

L'action en justice est désormais la seule façon de nous faire entendre et de contraindre EDF à prendre les mesures qui s'imposent.

Les réunions d'un comité de pilotage ronronnant dirigées par EDF continuent, nous n'y assistons plus mais sommes quand même au courant de ce qui s'y passe. Pas grand-chose, si ce n'est la mise en place d'usines à gaz dont EDF a le secret et qui n'aboutissent à rien. A chaque orage ou pluie intense, le déversement des M.E.S. s'accélère.

Tout cela se fait avec la bénédiction de nos élus, toujours aussi visionnaires !

VI – Annexes

En annexe 1 une copie de la convocation.

En annexe 2 le détail de la présentation avec le bilan comptable.

En annexe 3 le tableau de présence.

En annexe 4 le bilan financier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le président sortant déclare la séance levée à 12h. et invite l'ensemble des présents à partager le pot de l'amitié.

Le secrétaire



R. CORRE

Le Président



L. MERCIER